HORS-TEXTE

BULLETIN DE L'AGBD

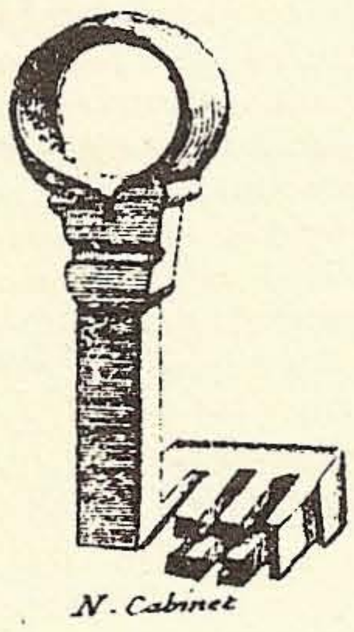

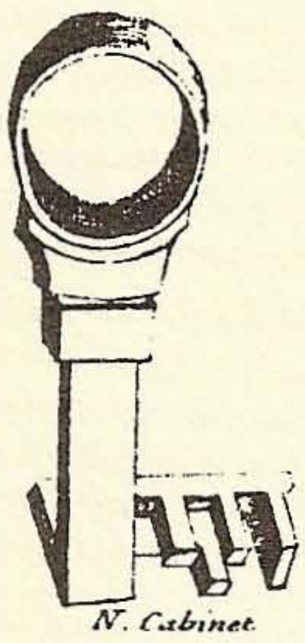

Editorial. Entre le bulletin professionnel, l'organe syndical et la revue de réflexion, "Hors-Texte a cherché une formule qui tente de concilier ces différentes options.

Dans un numéro, on a pu trouver des articles relevant de l'un ou l'autre genre. L'information professionnelle nous est donnée par le truchement des "nouvelles" du comité ou encore à travers la présentation d'une Bibliothèque ou d'un Centre de documentation. La Bataille de l'Evaluation des Fonctions présentée dans ses diverses péripéties a montré que nos revendications apparentaient notre AGBD à un organisme syndical. Par ailleurs, l'entretien avec le conseiller administratif, délégué aux beaux-arts et à la culture, dénote de notre part une volonté nouvelle d'ouverture, de dialogue et d'engagement, propice à nous situer dans le dédale bureaucratique en même temps qu'à nous faire entendre. Quant aux articles de réflexion et d'analyse, ils ont porté sur des sujets aussi variés que la femme

Février 1981

No 5

Genève

(Editorial, suite) et le livre, l'informatique, les éditeurs, Jules Verne, etc. Nous continuons aujourd'hui dans cette voie en publiant aujourd'hui une étude sur le handicap dans le livre d'enfant.

Que l'on considère les cinq premiers numéros parus comme reflétant plus ou moins fidèlement notre profession ou bien qu'on les juge ineptes, incomplets, partiaux, on ne peut leur dénier un certain éclectisme qui reste un trait de notre profession. Nous ne dirons pas que cet éclectisme nous l'avons délibérément recherché; il s'est imposé par la force des choses, c'est-à-dire par les articles qu'on nous proposait.

En revanche, nous avons été intraitables avec ce mythe - un des plus tena ces et des plus encombrants de notre métier : celui d'académisme. Que cela se soit fait sans toujours ménager la chèvre et le chou, voilà qui donne une image réactualisée de notre profession trop souvent habituée aux fadeurs de la rhétorique administrative.

Il nous a paru également judicieux de préparer un numéro thématique par année. Ces numéros devraient nous permettre de faire le point sur un aspect de notre métier. Ils devraient aussi susciter une collaboration plus large. Si la seule expérience que nous avons réalisée avec le numéro sur "La femme et le livre" ne fut pas très concluante, nous espérons qu'avec les numéros suivants ("L'enfant et la lecture" prévu pour juin) nos spécialistes nous feront l'honneur de leur connaissance. A bon entendeur, salut !

COMITE DE REDACTION

Le comité de rédaction de HORS-TEXTE est composé de Mesdames Catherine Chauvet, Dorette Glardon, Daisy McAdam, Mademoiselle Lucienne Caillat et de Messieurs A. Jacquesson et Micha Sofer.

NOUVELLES DU COMITE

Fidèlement, voici le résumé des activités de vos élus ! Pour nous, votre Comité, c'est là l'occasion de faire le point, de tracer un rapide et utile bilan, d'autant plus que le moment de vous "affronter" directement se rapproche, la date de la prochaine Assemblée générale ayant été fixée au 17 mars prochain. Il va sans dire que nous espérons vous rencontrer nombreux, car nous avons de plus en plus besoin de votre soutien moral, de vos idées originales et autres propositions, en cette sombre période d'incertitude où notre malheureuse profession semble bien malmenée. Nous vous le rappelons : l'Assemblée générale n'est pas seulement le prétexte, pour votre Comité, de justifier son mandat, mais (et nous le souhaitons vivement), pour vous, l'occasion de vous exprimer en prenant la parole de vive voix !

1. A.B.S. Montreux 80 (suite du feuilleton)

Nous avons écrit une lettre de remerciement à Monsieur F. GRÖBLI, le nouveau président de l'A.B.S., suite à l'introduction de l'interprétation simultanée aux Journées annuelles de l'A.B.S. en proposant de continuer dans cette voie.

2. G.R.B.V. / G.T.B.

Nos collègues vaudois sont aux prises directes avec le grave problème du "non-professionnalisme" et autre bénévolat parasitant dans le milieu des bibliothèques de lecture publique suisses. L'A.G.B.D., consciente du problème, a voulu soutenir leur action et a écrit une lettre de solidarité professionnelle. Pour en savoir davantage, reportez-vous en page 24 où Bernard CAMPICHE (Groupe Régional des Bibliothécaires Vaudois) vous explique tout en détail !

3. U.S.A. Summer 81 (rappel)

Dates : June 20 - July 5, 1981

BIG HIT : A.L.A. Annual Conference, San Francisco, June 26-July 2, 1981 (pour les non-initiés : conférence annuelle de l'AMERICAN LIBRARY ASSOCIATION)

Please contact Ms Evelyn ELSAESSER (20.93.33, int. 2348) for any further information !

En ce qui concerne les bibliothécaires de la Ville et de l'Etat de Genève, G. von ROTEN et E. ELSAESSER ont écrit une lettre en commun à Messieurs EMMENEGGER et CHAVANNE leur proposant une participation financière dans le contexte de la formation continue. Après tout, en 15 jours, il est question de visiter 8 bibliothèques américaines (y compris le centre de documentation de la multinationale LOCKHEED) et d'assister au grand meeting de nos collègues américains !

4. Evaluation des fonctions

Les déceptions sont nombreuses, les grognes se font jour et les recours pleuveront, alors que nous ne sommes qu'environ 250 bibliothécaires diplômés sur la place genevoise, et encore pas tous à l'Etat ... Cependant, vos déléguées n'ont pas failli à leur tâche, car elles ont lutté jusqu'au bout (voir leur mot et la photocopie de la réponse officielle du Conseil d'Etat en page 20), et ceci depuis plusieurs années. Ce qui est regrettable, c'est que notre classification semble dépendre non pas d'une décision officielle et unilatérale, mais de la bonne ou mauvaise volonté, voire du manque d'information, de nos supérieurs hiérarchiques directs...

5. Avenir de l'E.B.G. : un autre cheval de bataille

Suite à la magnifique brochure jaune soufre éditée par A. JACQUESSON et qui représente le fruit d'un groupe de réflexion, le Comité a entamé toute une discussion pour se prononcer à son tour et donner ainsi l'opinion de la Profession. Voulons-nous nous contenter d'une formation dite moyenne, concurrente de celle dispensée par l'A.B.S. (1.200 heures de cours théoriques face à 400...)

ou désirons-nous autre chose ? THAT IS THE QUESTION !

6. O.P. (Organisation du personnel de l'A.B.S.)

Le programme 1981 de l'A.G.B.D. a paru dans les NOUVELLES DE L'A.B.S. D. McADAM, en tant qu'observatrice O.P., a assisté aux examens oraux de la session d'automne de l'A.B.S. G. von ROTEN s'est rendue à la dernière séance de travail O.P., à Berne, en janvier. Les sujets discutés étaient les suivants : coût de l'interprétation simultanée aux Assemblées annuelles, statut des observateurs aux examens A.B.S., avenir de l'E.B.G.

7. Journée genevoise du GROUPE DES BIBLIOTHECAIRES ROMANDS

Chers bibliothécaires romands : nous sommes en train de mijoter une petite journée historico-culturelle, avec conférence d'un historien de renom à l'appui, et un entracte gourmand. Retenez déjà la date : dimanche 24 mai 1981. Toutes les personnes intéressées sont invitées à s'inscrire au moyen du bulletin d'inscription qui sera adressé à leur bibliothèque respective.

8. Apéro

Venez renforcer les rangs et échanger des idées (par forcément professionnelles) au "Stamm" mensuel, le 1er mercredi de chaque mois, au DORIAN, dès 18 heures !

L'Assemblée générale du 17 mars prochain permettra de mettre au point une formule convenant à la majorité.

D.McA

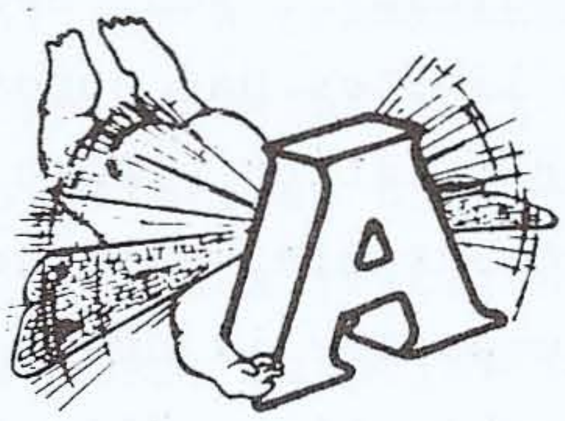

★ HANDICAP ET LIVRES D'ENFANTS

Actuellement, il est de plus en plus question d'intégrer des enfants handicapés dans les classes ordinaires. Certaines "expériences" ont déjà cours en Suisse romande; parallèlement, il est important d'informer le public (élèves et parents notamment) sur les problèmes des personnes handicapées et leur droit à la différence, afin qu'un bon accueil soit réservé à ces enfants.
D'autre part, 1981 est l'Année internationale des personnes handicapées, et il est certain que l'on va beaucoup en parler, aussi bien à l'école que dans la rue (TV, journaux, etc.).

A l'intention des classes primaires, des moyens d'information variés peuvent être utilisés : films, dossiers, brochures, livres de fiction, centres d'intérêt, dissertations, etc.

Malheureusement, bien peu de documents en langue française sont en mesure d'atteindre les objectifs recherchés. Leur analyse fait apparaître à des degrés divers des défauts comme :

- le ton : il est encore trop souvent moralisant, faisant appel au dévouement, à l'amour; des sentiments qui tentent de voiler partiellement des restes de culpabilité, de gêne, de pitié

- l'esthétisme : malgré d'importants progrès, les photos et les dessins restent parfois bien tristes

- la hiérarchisation des handicaps : pour décrire un handicap, il est courant de fixer des limites par opposition à une autre invalidité. Ce souci de clarification - même s'il est parfois arbitraire - est très compréhensible. Mais cette manière de faire débouche la plupart du temps sur la dévalorisation d'autres handicaps et sur leur hiérarchisation ("L'autiste n'est pas un déficient mental, il est intelligent" par ex.).

- les qualités compensatoires : nous savons qu'il faut insister davantage sur les capacités de la personne handicapée que sur

ses manques. Cependant, on lui attribue parfois de tels dons en compensation de son handicap que les effets de l'information vont alors à fin contraire : on refuse la différence en la valorisant exagérément, c'est-à-dire en rejetant l'individu de notre norme (ex. le "sixième sens" des aveugles).

- les <u>stéréotypes</u> : le risque est immense de généraliser à l'ensemble des personnes handicapées les particularités d'un individu. La plupart des documents n'insistent pas assez sur les différences qui existent entre les individus atteints d'un même handicap.

D'autres erreurs ou faiblesses pourraient encore être décrites, mais ces quelques lignes n'ont pas l'ambition d'être exhaustives, elles tentent de rappeler qu'il n'y a pas d'images neutres et que toute modification de stéréotype risque d'en entraîner de nouveaux et de déclencher des réactions opposées à celles qui sont attendues.

Il est extrêmement important de vouer un soin attentif au choix des documents et dans la mesure du possible de vérifier - notamment grâce à des discussions - ce qui a passé, en se souvenant que toute nouvelle information ne se plaque pas sur les connaissance précédentes mais doit s'y intégrer.

Le rôle des parents et des pédagogues (ndlr et des bibliothécaires) reste donc primordial, ce qui nécessite également la mise en place à leur intention de moyens de sensibilisation et d'information. Mais il s'agit moins de posséder un bagage technique que d'être sensibilisé à un "savoir être". Il faut pouvoir relativiser le handicap, démythifier, montrer que la différence n'est pas synonyme d'infériorité, que les conséquences des handicaps sont directement liés aux réactions et aux appuis de notre société. Il faut constamment rappeler le flou entre la norme et l'anormalité, souligner la mouvance des frontières.

Il serait enfin souhaitable de ne pas cristalliser uniquement l'intérêt sur les enfants handicapés, ou sur certaines catégories d'entre-eux, car il n'est pas exclu qu'une focalisation excessive

et artificielle puisse déclencher un effet de marginalisation. Dans ce cas, les résultats de l'information ne consisteraient qu'en une curiosité "scientifique" (ou parfois morbide) passagère.

Une analyse plus globale

La solution consiste peut-être à aborder dans la mesure du possible le problème de la ségrégation et du rejet de manière plus globale et de l'étendre ainsi aux situations vécues par les personnes âgées, les handicapés, les étrangers et les jeunes. Grâce aux lectures, aux discussions, aux enquêtes et surtout au vécu quotidien, les similitudes et les particularités des "laissés pour compte" de notre société pourront être mise en évidence parallèlement à notre rôle d'"acteur-témoin".

Le Centre de documentation de l'Office de coordination et d'information pour personnes handicapées présente ici une sélection d'ouvrages comprenant un personnage handicapé ou "différent", intéressants au niveau idéologique (attitude du bien portant vue par le handicapé, réalisme ou cliché, objectif de l'information, etc.). Il en existe bien entendu beaucoup d'autres, surtout dans le domaine de la fiction.

Louis Vaney

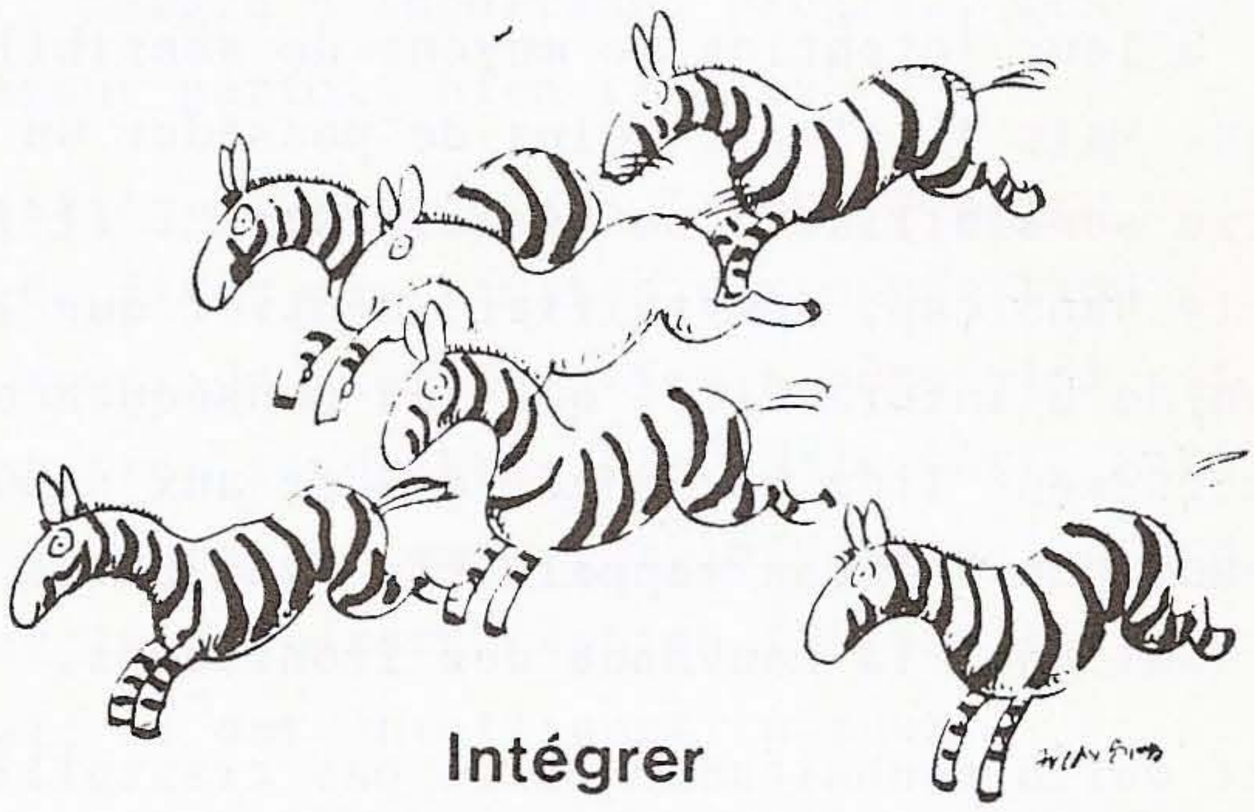

Intégrer

★ JE SUIS COMME VOUS

A. Becker, Ed. du Centurion, 1979, 36 p. (7-12 ans)

Aperçu de la vie de cinq enfants handicapés (handicapés moteurs, mongolien, aveugle, sourd), avec leurs qualités et défauts, dans leur famille, à l'école, avec les thérapeutes, avec leurs camarades. Montre leurs joies et problèmes quotidiens, qui sont les mêmes que ceux des enfants normaux. Très bonne information sur le handicap.
Texte allègre et sobre à la fois; pas sentimental.
Photos noir-blanc réalistes.

★ ALEXIS, LE PETIT GARCON QUI N'A JAMAIS MARCHE

M.-C. Monchaux, Ed. Magnard, 1979, 44 p. (9-12 ans)

Récit à la première personne d'un jeune garçon paralysé : ce qu'il aime, ce qu'il vit, ce qu'il aimerait faire, ce qu'il imagine, comment il se débrouille avec son fauteuil roulant.
Ce livre montre le côté positif du handicap uniquement (ex. il se réfère à des personnages célèbres handicapés). Exhorte les enfants à voir au-delà du handicap la personnalité du handicapé (Alexis est poète). Ne donne pas d'information sur le handicap lui-même.
Texte poétique mais familier. Dessins "jolis" et conformistes.

★ L'ENFANT QUI AVAIT DEUX YEUX

J.-L. Garcia Sanchez, Ed. Dupuis, 1978, 32 p. (6-10 ans)

- le handicapé n'est pas le personnage principal
- il reste passif (on se dévoue pour lui)
- le handicap est temporaire (une opération va arranger les choses)
- il vit dans un milieu défavorisé et haut en couleurs (attendrissant).

La situation n'est pas du tout réaliste et l'information sur le handicap stéréotypée.

★ L'HISTOIRE D'HELEN KELLER

L.A. Hickok, Ed. Laffont, 1979, 246 p. (dès 12 ans)

La vie d'Helen Keller, née sourde et aveugle, qui, grâce à une maîtresse extraordinaire, apprit à s'exprimer par le langage des signes et le braille, et plus tard à parler. Elle fit des études à l'université. L'ouvrage est très intéressant en ce qui concerne l'enfance d'Helen et sa perception du monde. Par contre, sa vie d'adulte est évoquée en quelques pages : on ne mentionne ni ses intérêts, ni ses éventuels problèmes affectifs, ni ses ambitions professionnelles; on sait seulement qu'elle est toujours de bonne humeur et charitable.
Pas d'illustration. Ton conventionnel et à la limite du moralisant. Le récit est sauvé par le sujet passionnant.

★ LE VAINQUEUR DE LA NUIT OU LA VIE DE LOUIS BRAILLE

J. Christiaens, Ed. G.P., 1973, 184 p. (dès 12 ans)

Louis Braille, né en 1806, est devenu aveugle à l'âge de trois ans à la suite d'un accident. Il élabora l'alphabet pour aveugles à quinze ans. Toutefois son oeuvre ne fut reconnue que vingt ans plus tard.
Il est un peu difficile de passer de ce cas particulier, à la personnalité hors du commun, aux problèmes que connaissent les autres aveugles...

L'accent est mis sur le romanesque et l'aspect historique : vie de famille à l'époque, la Restauration et la Révolution, tristesse des institutions, dureté de l'enseignement, dépendance des aveugles, charité, etc. Le style est simple et agréable, les dessins sans intérêt.

★ QUI EST LA ?

V. Allen Jensen, Ed. Flammarion, 1978, 23 p.
(dès 4 ans)

Différentes formes se cherchent et se rencontrent pour jouer ensemble. Elles sont représentées chacune avec un relief différent (palpable) : on reconnaît ainsi à la vue aussi bien qu'au toucher Petit-Lisse, Petit-Rayé, Gros-Rugueux, Petit-Tacheté... qui évoluent à l'intérieur de ronds, carrés et triangles délimités en relief.

Excellent album, tant par l'illustration qui enchantera petits et grands que par son sujet : il permet de prendre conscience du sens du toucher, et sous forme de jeu de sensibiliser les enfants au monde des mal-voyants.

★ L'ESCALIER DE NOEL

Anne Sylvestre, Ed. L.O. Four, 1976, 20 p.
(7-10 ans)

Joli petit conte de Noël, écrit en noir et en braille. Il est précédé d'une explication de l'alphabet braille. Les illustrations sont en noir et en relief.
Plus didactique que le précédent, ce livre permet de pratiquer le braille ou, pour les plus petits, d'exercer le sens du toucher.
Notons au passage le nombre élevé de personnages aveugles dans la littérature enfantine, alors que la

Sur une planète où tout le monde n'a qu'un oeil, naît un petit garçon qui a deux yeux. Il s'aperçoit un jour qu'il voit les choses différemment, c'est-à-dire en couleurs. Il devient célèbre et son handicap finit par ne plus lui importer - ni à lui, ni aux autres.

Le texte est court et simple et avec l'aide de dessins ravissants illustre bien les problèmes de la différence, avec humour, tendresse et compréhension. Avec l'aide d'un maître ou d'un parent, permet de passer de l'abstrait au concret (attitudes actuelles face aux handicapés - acceptation de la différence - attitude du handicapé).

★ NE ME DIS PAS BONJOUR

P. Gold, Ed. du Centurion, 1979, 48 p. (dès 10 ans)

Les enfants d'un quartier font la connaissance d'Eric, un jeune garçon autistique, apprennent à le comprendre et l'invitent à partager leurs jeux. L'histoire est racontée du point de vue des enfants, que le comportement d'Eric déconcerte et effraie, mais intrigue aussi.

Bonne information sur l'autisme ainsi que sur l'importance de l'intégration.

Photos noir-blanc.

★ PICOLLO POLLO DE NAPOLI

L. Fillol, Ed. Magnard, 1976, 179 p. (8-12 ans)

A Naples, dans un quartier pauvre, un petit garçon se débrouille pour gagner l'argent nécessaire à l'achat d'une poussette pour sa petite amie infirme. Ce roman, assez bon au demeurant, comprend presque tous les clichés d'ouvrages de fiction avec un personnage handicapé :

proportion d'aveugles parmi les handicapés est très faible. L'aveugle est un bon personnage de roman : intelligent (souvent même très doué), non défiguré (souvent beau) il attire la compassion. D'autres handicaps sont totalement absents des livres d'enfants.

★ ISA APPREND A ENTENDRE

K. Wilton, Ed. du Centurion, 1979, 30 p. (7-10 ans)

Comment vit Isa, deux ans et demi, sourde profonde. Avec son éducatrice qui vient à la maison, elle apprend la lecture labiale et le langage des signes. La première partie de l'ouvrage est très illustrée (photos noir-blanc), elle est suivie d'un commentaire sur le développement du langage chez les enfants sourds et sur ce que l'on peut faire pour aider un malentendant.
Ouvrage très sérieux agrémenté de photos amusantes. Bonne documentation sur la surdité.

★ ILS SONT DES NOTRES

Pro Infirmis, Ed. Sauerländer, 1977, 191 p.
(tous âges)

Reportage photographique consacré aux handicapés, illustrant divers handicaps et donnant des informations positives sur la rééducation, la vie, l'attitude des personnes handicapées.

L. C.

(Extr. de : Reflets, bulletin de l'Office de coordination et d'information pour personnes handicapées, Genève, No 27, déc. 80)

SUIVEZ LE GUIDE La formation des utilisateurs est à l'ordre du jour. Il y a près de dix ans qu'on en parle, il est vrai mais c'est tout récemment que sont parus deux ouvrages traitant du problème. Comme ils ne trônent pas à la vitrine des libraires, ni même à leurs rayons, nous avons jugé utile de vous les présenter brièvement... Ces deux ouvrages peuvent être consultés et empruntés à la bibliothèque de l'Ecole de bibliothécaires, 28 Rue Prévost-Martin.

FOURNIER, C. - Doc! Doc! Doc! Entrez... Guide de la recherche documentaire / C. Fournier, F. Giraudeau. - Paris : Hachette, 1980. - 95 p. : ill., 29 cm. - (Classiques Hachette)
ISBN 2-01-007156-5

FrS 12.40

Ce premier guide est principalement destiné aux élèves des classes de 6e et 5e des collèges français, l'équivalent approximatif de nos cycles d'orientation. Il se présente sous la forme de 12 chapitres, c'est-à-dire une douzaine de leçons; une fiche de travail permet d'autoévaluer les connaissances acquises au cours de chaque exposé. Un corrigé complet termine la brochure; elle convient donc parfaitement bien à un apprentissage autodidactique. Des dessins humoristiques de C. Parrington allègent et animent la présentation; des exemples et des extraits illustrent la théorie; des encadrés la résument et des exercices à effectuer en bibliothèque permettent de la mettre en pratique.

On pourrait juger cet ouvrage sommaire, cependant il est bien adapté aux élèves auxquels il s'adresse. Les "visiteurs" de la biblio-

thèque deviendront des "utilisateurs" avec un minimum d'aide de la part des adultes, maîtres ou bibliothécaires. Ils sauront approcher les différents documents, tant imprimés qu'audiovisuels, maîtriser la CDU, explorer les fichiers, jongler avec les index et tables des matières, mener une recherche documentaire de bout en bout, en prenant même des notes !

Extrait de :
Doc!Doc!Doc!,
p. 46

Quelques conseils pratiques à ne pas oublier !

- Tu prends soin de te laver les mains avant de toucher aux livres de la bibliothèque.
- Tu n'écris jamais sur le livre.
- Tu marques tes pages avec des bandes de carton ou de papier.
- Tu ouvres et tu tournes les pages du livre avec précaution, sans précipitation et sans appuyer sur le dos du livre pour ne pas le casser (les pages d'un livre collé peuvent se décoller).

... Car tu sais que ce livre appartient à tous et sera consulté par d'autres que toi !

Réponds aux questions de la fiche de travail n° 7.

Le second ouvrage n'interpelle plus le jeune lecteur lui-même... ... mais son maître et - bien évidemment - le lecteur adulte avide d'apprendre lui-même.

Il porte bien son titre : c'est un guide d'enseignement méthodique et progressif. Les exercices y sont nombreux et variés. Les illustrations ne sont pas là pour accrocher l'intérêt; ce ne sont plus des dessins humoristiques au trait, mais des photographies en noir et en couleur, ainsi que des fac-similés, des graphiques et des diagrammes. Le plan de l'ouvrage suit de plus près celui du premier : la découverte du centre de documentation, la recherche du document, son utilisation et, pour finir, son exploitation. Par contre, chaque document, imprimé ou audiovisuel, est davantage étudié pour lui-même, ainsi que les éventuels appareils nécessaires à sa"lecture". De même, l'auteur a porté un accent particulier sur l'information contenue dans un texte ou dans une image (affiche, carte, photographie, diagramme) et sur la complémentarité de l'un et de l'autre. Il offre également une couverture sur l'avenir avec l'informatique et le vidéodisque et complète sa méthodologie par une importante bibliographie.

Extrait de : B. Chevalier - Méthodologie d'utilisation d'un centre de documentation

Suggestions de travaux pratiques destinés aux élèves

(1) Dans les passages suivants, certaines informations sont communes, d'autres sont complémentaires. Écrivez un petit texte qui regroupe les renseignements apportés dans chaque extrait. Pour cela, soulignez d'abord dans le deuxième extrait les renseignements nouveaux, cela vous aidera beaucoup.

L'éducation à Sparte

Texte n° 1

« L'enfant appartient à Sparte et non à ses parents. C'est pourquoi on n'hésite pas à jeter les enfants en mauvaise santé dans un gouffre. A partir de sept ans, les enfants sont enlevés à leur mère, on leur donne une éducation sévère pour les endurcir et les préparer à être guerriers. »

Texte n° 2

« De 7 ans à 17 ans, les enfants vivaient sous l'autorité de maîtres choisis par le gouvernement. Leur éducation les préparait avant tout à la guerre. »

Il est plus que temps que vous connaissiez maintenant la référence exacte ...

CHEVALIER, Brigitte. - Méthodologie d'utilisation d'un centre de documentation / Brigitte Chevalier; préface de Jacques Treffel. - Paris : Hachette, 1980. - 191 p. : ill. ; 24 cm. - Classiques Hachette; Pédagogie de notre temps)
ISBN 2-01-007468-8

FrS 43.10

Eliane FABANI

UNITEC

Problèmes de Commandes ?

Tél. 28 24 22

3, rue du Port
1204 Genève

Pour vos livres universitaires et scientifiques de toute provenance
Faites confiance à votre libraire qualifié !

LIBRAIRIE UNITEC S. A.

FORMATION DES BIBLIOTHECAIRES A.B.S.

Le 13 janvier 1981 a eu lieu à la "Bibliothèque pour tous" à Lausanne une table ronde groupant les candidats aux cours de l'ABS (Association des bibliothécaires suisses) pour 1981, leurs responsables de stages et les enseignants des dits-cours.

A cette occasion, nous nous sommes rendus compte combien il était nécessaire d'avoir un contact suivi, aussi bien avec les candidats qu'entre responsables de stages.

Un comité de coordination a été fondé à Genève afin de se répartir les tâches : il est formé de Mademoiselle Lucienne Caillat, Bibliothèque de l'Office de coordination et d'information pour personnes handicapées, Madame Pierrette Francfort, Bibliothèque de la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education, Mademoiselle Jocelyne Kohler, Bibliothèques municipales et Madame Daisy McAdam, Bibliothèque de l'Ecole supérieure de commerce de Malagnou. La responsable de l'ABS, élue lors de l'Assemblée générale de l'ABS à Montreux, est Madame P. Francfort, Bibliothèque de la FAPSE, 24 Rue du Général Dufour, 1211 Genève 4, tél. 20.93.33.

Les buts de ce comité de coordination sont les suivants :

- organisation des places de stages
- bourse d'échange des stages
- contacts suivis stagiaires/responsables
- unification et amélioration des conditions de formation

La formation ABS est une formation de bibliothécaire qui se fait en cours d'emploi. Sa durée est de 2 ou 4 ans, plus un travail de diplôme de 5 à 6 mois.

Les conditions d'admission sont les suivantes :

- 18 ans révolus
- baccalauréat (maturité)
- sinon diplôme jugé acceptable

Les statuts de l'ABS envisagent deux possibilités de formation :

a) statut de stagiaire (volontaire en Suisse allemande)

- 1 an de stage dans la bibliothèque avant de suivre les cours, les trois premiers mois étant considérés comme

période d'essai
- 1 an de cours ABS (selon l'année civile avec interruption en juillet-août); ces cours ont lieu en partie à Lausanne, en partie à Neuchâtel (Soit en tout 2 ans dans la même bibliothèque).

b) statut d'employé(e) de bibliothèque ou d'aide bibliothécaire
- 4 ans de travail dans une bibliothèque (formation par la bibliothèque, cours facultatifs).

Après avoir passé les examens écrits et oraux (2 sessions par année) le candidat effectuera un travail de diplôme d'une durée de 2 mois et demi à 5 mois à temps complet.

Coût de cette formation : écolage Fr 500.-- et inscription aux examens Fr 100.--. A cela s'ajoute les frais de déplacement et les repas des journées de cours à Neuchâtel et à Lausanne.

Les bibliothèques formatrices doivent remplir les conditions suivantes pour pouvoir former des candidats en cours d'emploi :
- avoir un(e) bibliothécaire diplômé(e) qui s'engage à s'occuper du candidat
- accorder à celui-ci le temps nécessaire pour suivre les cours
- lui faciliter l'étude et les exercices, notamment de catalogage et de bibliographie
- envisager d'offrir au candidat un stage dans un autre type de bibliothèque

Les formalités de candidature sont les suivantes à Genève :

- la bibliothèque formatrice, au cours de la première année de stage, enverra une demande d'inscription aux cours ABS ainsi que le curriculum du candidat à Monsieur Fernand DONZE, directeur de la Bibliothèque de la Ville, 2300 La Chaux-de-Fonds
- dans un même temps, la bibliothèque fera parvenir un formulaire de demande d'inscription aux examens à Monsieur Willy TREICHLER, Commissions des examens, Bibliothèque nationale, 15 Hallwylstr., 3003 Berne
- envoi d'un double à Madame P. FRANCFORT pour les candidats en provenance de Genève

Ce qui précède est un condensé des "Statuts et réglement d'application de la formation professionnelle et des examens" de l'Association des bibliothécaires suisses (ABS). Il s'applique à l'ensemble des bibliothèques formatrices genevoises. (Suite page 19)

Formation des bibliothécaires ABS (Suite). Quant aux horaires, aux cours et temps nécessaire pour les exercices. aux frais d'écolage, d'examens et de déplacement, ils varient selon selon que la bibliothèque dépend de la Ville, du Département de l'instruction publique (DIP) ou d'une institution privée.

D'où la nécessité d'une politique claire et uniforme de la formation ABS à Genève !

Pierrette FRANCFORT

LIBRAIRIE
DE L'UNIVERSITÉ

GEORG

5, CORRATERIE – GENÈVE

HORS-TEXTE est le Bulletin d'information de l'Association Genevoise des Bibliothécaires Diplômés. Il est envoyé gratuitement à tous les membres de l'AGBD. Sa fréquence de publication est irrégulière. Les personnes non-membres ou les organismes peuvent s'y abonner au prix de Fr 15.-- par an.

Adresse : Rédaction de HORS-TEXTE
P.a. Bibliothèque municipale
24 Rue Jacques-Dalphin
1227 Carouge

EVALUATION DES FONCTIONS : la lettre du Conseil d'Etat

CONSEIL D'ÉTAT
DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON
DE GENÈVE

GENEVE, le 1er décembre 1980

1072 - 80

Mademoiselle G. VON ROTEN
Bibliothécaire
Ecole de traduction et
d'interprétation
19, place des Augustins
1205 - G e n è v e.

Concerne : Classification des nouvelles fonctions type de bibliothécaire et de documentaliste

Mademoiselle,

A la suite de l'examen complet des dossiers concernant les bibliothécaires et les documentalistes,

Vu la décision de notre Conseil de charger l'office du personnel de constituer un groupe de travail comprenant des représentants des départements principalement concernés et des représentants de ces deux fonctions, avec mission de vérifier la cotation initiale, d'actualiser les descriptions, voire de procéder à la création de nouvelles fonctions,

LE CONSEIL D'ETAT,

vu les arguments développés par les répondants des bibliothécaires et des documentalistes,

vu les propositions de classification faites par le service d'évaluation des fonctions, basées sur de nouvelles définitions type,

vu l'accord des départements concernés quant à l'élaboration des nouvelles définitions type, ainsi qu'à la mise en application du rangement dans les différents niveaux,

vu le préavis de la délégation du Conseil d'Etat aux affaires de personnel,

D é c i d e :

1.- Il n'y a pas lieu de distinguer la classification des fonctions type des bibliothécaires de celle des documentalistes ni de modifier la classification des bibliothécaires et des documentalistes qui travaillent sous la responsabilité d'un titulaire responsable.

2.- Les fonctions de bibliothécaire et de documentaliste sont classées comme suit :

bibliothécaire	profil HCGAF - 112 pts - cl. 12
documentaliste	profil HCGAF - 112 pts - cl. 12
bibliothécaire responsable	profil HDGAG - 125 pts - cl. 13
documentaliste responsable	profil HDGAG - 125 pts - cl. 13

avec effet rétroactif au ler janvier 1980.

Le Conseil d'Etat considère que ce dossier est ainsi liquidé et vous prie d'agréer, Mademoiselle, l'assurance de sa considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier : Le président :

... Et le commentaire (désabusé) de l'AGBD

Malgré les bruits qui courent, nous vous rappelons que nous n'avons jamais accepté ni le principe des niveaux ni cette nouvelle cotation qui nous est proposée par le SEF, mais que nous avons demandé les classes 15 pour les bibliothécaires et 16 pour les bibliothécaires-chef. Nous avons exprimé ce désaccord oralement à maintes reprises et également par écrit au SEF, ainsi qu'au Conseil d'Etat. Dans l'accusé de réception que nous avons envoyé au Conseil d'Etat, nous avons pris acte de sa décision (parce

qu'il n'y a rien d'autre à faire) en exprimant nos regrets devant un résultat qui ne satisfait pas le milieu professionnel.

Madeleine DUPARC
Gabrielle von ROTEN

S O L I D A R I T E - F R A T E R N I T E - S O L I D A R I T E

****

Bibliothécaires de toutes les bibliothèques

UNISSEZ-VOUS !

Devenez membre et adhérez aux associations professionnelles qui tentent de protéger vos intérêts et essaient de lutter pour une meilleure reconnaissance professionnelle :

A Genève (diplôme nécessaire) :

ASSOCIATION GENEVOISE DES BIBLIOTHECAIRES DIPLOMES
c/o G. von ROTEN
Présidente A.G.B.D.
16, av. de Miremont
1206 GENEVE

Cotisation annuelle : Fr.20,--

Bulletin : HORS-TEXTE
(abonnement compris dans la cotisation, sinon Fr. 15,--)
Paraît env. 3 fois par an.

En Suisse (il suffit de travailler dans une bibliothèque):

ASSOCIATION DES BIBLIOTHECAIRES SUISSES (A.B.S.)
Secrétariat
c/o Bibliothèque nationale suisse
3003 BERNE

Cotisation annuelle : Fr. 30,--

Bulletin : NOUVELLES ABS/ASD
Un an (6 numéros) : Fr. 18,--
(abonnement compris dans la cotisation des membres).

*** *** *** ***
*** *** ***

PAS DE QUOI FOUETTER UN CHAT : réponse à C.C.

(C.f. Hors-Texte, no 4, p. 15)

A l'entrée de ce "haut lieu de la culture", les gentilles bibliothécaires de l'Aile Salève vous accueillent à bras ouverts.

"souriantes, EPANOUIES, ravies...
Quelle connerie la guerre... "

(Jacques PREVERT)

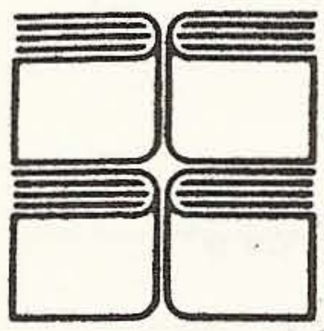

Le Comité de HORS-TEXTE a décidé d'ouvrir ses accueillantes colonnes aux collègues vaudois du G.R.B.V.
Malgré certaines contradictions, nous estimons que la position adoptée est intéressante, et nous tenons à les féliciter de leurs efforts et des problèmes qu'ils soulèvent en démontrant que crise et malaise régnent à l'heure actuelle au sein de notre profession.

D.McA

A nos collègues genevois travaillant dans la lecture publique

Cet article, assez technique et long, traite du "Groupe de Travail de la Lecture Publique" (GTB) et par conséquent de la conception officielle du développement de la lecture publique en Suisse et au sein de l'ABS, conception ouvertement contestée aujourd'hui par certains collègues.

Cet article concerne donc l'avenir de notre profession, sa reconnaissance, de même que notre formation professionnelle.

Groupe de Travail de la Lecture Publique (GTB)
et
Groupe Régional des Bibliothécaires Vaudois (GRBV)

"UN OURSIN DANS LE CAVIAR : DU RIFIFI DANS LA LECTURE PUBLIQUE"
****

Qu'est-ce que le GTB ?

Le GTB (Groupe de Travail de la Lecture Publique, en allemand SAB, Schweizerische Arbeitsgemeinschaft der allgemeinen öffentlichen Bibliotheken) est un organe de l'ABS créé en 1972. Selon ses statuts, le GTB se consacre à la promotion des bibliothèques scolaires et de lecture publique en Suisse, ainsi qu'à

l'organisation de la collaboration entre ces bibliothèques. Le programme de travail du GTB prévoit entre autres :

- la promotion de la formation et la formation continue des bibliothécaires non-professionnels,
- l'organisation de rencontres spécialisées et de cours (cours de base, cours de cadres),
- la création d'un service d'information et de conseils, ainsi que d'un centre de documentation,
- l'élaboration d'instructions pour la classification et le catalogage ...

Le GTB est en outre l'éditeur d'un manuel de bibliothéconomie intitulé "J'organise ma bibliothèque" et d'un bulletin ("GTB Informations"). Le GTB a également mis sur pied une "Conférence des cantons" à laquelle ont participé des représentants officiels de chaque canton.

Un "cours de base", rédigé par M. K. WALDNER, pourrait être mis dans un proche avenir à la disposition des non-professionnels. Ces derniers, en principe, organiseraient eux-mêmes les cours, et loueraient le matériel didactique nécessaire au GTB.

Présentation des cours organisés par le GTB

A l'heure actuelle, le GTB organise deux cours destinés aux bibliothécaires non-professionnels :

- un cours technique (ou cours de base) qui peut être suivi par des personnes travaillant dans une bibliothèque de lecture publique sans aucune formation particulière dans ce domaine,
- un cours de perfectionnement organisé à l'attention des non-professionnels ayant déjà participé au cours technique.

A titre d'exemple, le GTB propose cet hiver un cours technique intitulé "Le circuit du livre". En cinq séances, les participants "survoleront" les matières suivantes :

1) Information générale, acquisition, catalogage.
2) Exercices de catalogage.

3) Classification élémentaire selon "J'organise ma bibliothèque".
4) Les catalogues (systématiques - auteurs - anonymes - alphabétiques de matière.
5) Traitement matériel, prêt, synthèse.

Un cours de perfectionnement a également été organisé en 1979-1980. En six séances, les participants ont évoqué les thèmes suivants :

- Information au lecteur
- Problèmes d'animation
- Catalogues thématiques
- Critères de choix, analyse d'ouvrages
- Normes, budget, installation.

Dans la région zurichoise, le SAB/GTB organise un cours pour non-professionnels avec en plus une possibilité d'examen. La durée de ce cours est de 190 heures, donc beaucoup plus longue qu'en Suisse romande. Récemment, des participants à ce cours ont entrepris des démarches auprès des autorités en vue de bénéficier d'un statut officiel et d'être incorporés dans la classification des salaires. Ces demandes ont pour l'instant été refusées.

Contestation

Depuis quelque temps, de sérieuses discussions concernant la définition du "bibliothécaire non-professionnel", de même que l'organisation de cours à leur attention, sont engagées au sein de la profession et du GTB. Une enquête a même été entreprise en mai 1979 afin d'avancer dans la définition du concept du "non-professionnel" et de définir les critères permettant la distinction d'une bibliothèque de lecture publique "digne de ce nom". Malheureusement, cette enquête a donné le jour à un rapport quelque peu "fumeux", paru dans "GTB-Information No 1", ce rapport visant surtout à ménager "la chèvre et le chou".

Aussi, quelques collègues de la lecture publique, mem-

bres du GRBV ont décidé de poser le débat de manière claire à l'intérieur du GTB. Ces collègues sont émus face à la proportion inquiétante prise par la formation des non-professionnels dans le canton de Vaud, plus particulièrement, ainsi que des conséquences qu'une telle politique entraînera à long terme. Constamment sollicités de demandes d'aide et de renseignements, ces collègues ont constaté que la formation accrue des non-professionnels contribue à faire croire aux autorités que des personnes peu formées remplacent aisément des professionnels, et que de plus elle ne favorise guère un développement de qualité de la lecture publique.

Une lettre ouverte adressée à l'Assemblée Générale du GTB par le GRBV, demandait au Comité du GTB de prendre plus en considération dans ses activités les intérêts des professionnels. Le GRBV souhaitait notamment voir présenté de manière beaucoup plus approfondie le rôle du professionnel dans le cadre des cours organisés.

A la suite d'un débat durant lequel plusieurs voix se sont élevées pour affirmer que, face à ces problèmes, il régnait un malaise à l'intérieur de notre profession, une séance de discussion a donc été programmée entre la Commission de Formation du GTB et le GRBV. Cette séance, tenue le 27 octobre dernier, a démontré qu'il existe un désaccord profond entre le GTB et le GRBV sur la manière d'envisager le développement de la lecture publique en Suisse.

Conception différente

Le GRBV pense qu'il convient de mettre l'accent sur le danger qu'un non-professionnalisme des responsables de bibliothèques de lecture publique fait courir non seulement aux bibliothécaires diplômés, mais surtout à la lecture publique elle-même, particulièrement à son développement futur.

En effet, la notion de "bibliothécaire non-professionnel" implique, dans la situation actuelle, des heures d'ouver-

ture restreintes, des bibliothèques de petite dimension. Cela signifie également un investissement moins important de la part des collectivités locales : si l'on considère inutile la présence d'un(e) bibliothécaire diplômé(e), on jugera généralement suffisante une bibliothèque de 35 m^2 avec un crédit d'acquisition restreint.

Le GTB affirme que la création de petites bibliothèques gérées par des bénévoles semi-qualifiés prépare la voie pour une future bibliothèque communale. Le GRBV doute de ce raisonnement et pense que l'exemple français est à cet égard éloquent : les nombreuses bibliothèques populaires existant au milieu du XIXe siècle ont fait place jusqu'à un passé récent à un vide quasi-complet en matière de lecture publique.

Le GRBV est aussi d'avis que le bénévolat entraîne, de par sa faible capacité d'action, une multiplication des petites bibliothèques plutôt qu'un regroupement en bibliothèques intercommunales ou régionales (services de bibliobus y compris) efficaces.

En résumé, le GRBV pense qu'aujourd'hui l'essentiel n'est point de former un grand nombre de bibliothécaires bénévoles mais de sensibiliser les autorités politiques - ce pourquoi le GTB (Conférence des cantons) et la Bibliothèque pour Tous (Conseil des Bibliothèques) disposent déjà des outils nécessaires. Ce n'est en effet que sur la base d'un appui des Etats cantonaux (aide technique et subventions orientées) que l'on favorisera le développement de réseaux de bibliothèques. Dans cette perspective, il ne paraît aucunement urgent de disposer d'un nombre toujours plus important de bénévoles semi-qualifiés. Au contraire, dans l'attente de l'adoption de législations cantonales sur la lecture publique, l'accent principal devrait être porté sur un petit nombre de réalisations de très bonne qualité pouvant servir de bibliothèques pilotes pour les autres communes et stimuler la prise de conscience des autorités cantonales. Ce sont les raisons pour lesquelles l'organisation de cours de recyclage

destinés aux professionnels serait souhaitable.

Perfectionnement des professionnels : refus de contribution financière de la part du GTB

Les collègues de la lecture publique membres du GRBV se sont groupés en un "groupe de travail". Des rencontres sont organisées périodiquement, les échanges y sont multiples et enrichissantes. Dans le cadre de ce groupe, la majorité des participants avait émis le voeu de pouvoir suivre des cours de perfectionnement. Aussi, avec l'accord du "Bureau de travail" du GRBV, un cours donné par M. P.-Y. Lador, intitulé "Analyse d'ouvrages romanesques et documentaires", a été mis sur pied.

Lors de la rencontre avec la "Commission de formation" du GTB, une demande d'aide pour l'organisation de ce cours de perfectionnement avait été formulée. Cette aide était en bonne partie refusée, le GTB, tout en nous félicitant pour notre initiative, nous a renvoyé à la "Commission de perfectionnement" de l'A.B.S. Suite à cette réunion, une tentative de conciliation et de coopération, agréée par le GRBV, était proposée par Madame J. COURT. Cela consistait en un partage des frais d'organisation à parts égales entre le GTB, le GRBV et la "Commission de perfectionnement" de l'A.B.S. Malheureusement, l'accord proposé vient d'être refusé par le Comité du GTB. Ce dernier estime que les participants à ce cours doivent en assumer les frais totaux.

Humeur

Ainsi le Comité du GTB refuse, malgré plusieurs avis favorables, une aide de Fr. 200,-- pour l'organisation d'un cours de perfectionnement destiné à des professionnels.

Que répondre à l'argument évoqué par le Comité du GTB selon lequel, pour ne créer aucun précédent, les participants doivent assumer la totalité des frais d'un cours de perfectionnement, alors que le GTB a dépensé Fr. 5.693,60 en 1979, plus Fr. 4.000,-- budgetés en 1980, pour la formation et les cours des-

tinés aux non-professionnels.

Ainsi, en deux ans, le GTB a dépensé Fr. 9.693,60 pour la formation des non-professionnels, et il refuse une participation de Fr. 200,-- à des professionnels.

Le Comité du GTB renvoie le GRBV à la "Commission de perfectionnement" de l'A.B.S., estimant que l'aide à l'organisation d'un cours pour les professionnels de la lecture publique incombe à cette commission. Ce raisonnement paraît rapide : il convient de ne pas oublier que le GTB représente les bibliothécaires de la lecture publique à l'intérieur de l'A.B.S. L'esprit le moins éclairé déduirait donc que la lecture publique en Suisse et au sein de l'A.B.S. comprend tout de même quelques professionnels, et qu'il serait donc grand temps de les écouter et de les aider.

Au moment où chacun parle de formation, où l'on souhaite publiquement voir rehausser les exigeances de la profession, il devient franchement comique de constater que d'un autre côté, l'on n'hésite pas à "brader" la formation.

Parviendra-t-on sous peu à une hiérarchisation à outrance de notre profession, avec une multitude de "non-professionnels", de "bénévoles", de "semi-bénévoles", de "diplômés" sans oublier les "universitaires" (réjouissons-nous d'admirer les échelles des salaires) ?

Lorsque l'on songe que le GTB estime que c'est seulement à partir de 10.000 habitants qu'une bibliothèque communale devrait être gérée ou "conseillée" (sic !) par un professionnel, cela signifie que jusqu'à concurrence de 20.000 ouvrages (selon les chiffres donnés par le GTB), une bibliothèque peut être gérée par un non-professionnel. Pauvres professionnels que nous sommes, nous qui nous débattons péniblement au milieu de nos 10.000 ouvrages avec comme bouées tous nos traités et cours bibliothéconomiques, nous mourons d'envie de suivre les cours techniques et de perfectionnement du GTB avec l'espoir d'y apprendre la méthode-miracle qui supprimera tous nos soucis.

Comme vous le voyez, il convient de s'interroger sur la suite à donner aux interventions du GRBV :

- continuer les démarches au sein du GTB jusqu'à l'obtention d'une véritable reconnaissance des professionnels et de la mise en oeuvre de moyens efficaces à leur formation continue, ainsi qu'à la reconnaissance de leur nécessité par les autorités,
- ou bien renoncer à participer aux travaux du GTB et former une association de professionnels de la lecture publique, soit à l'intérieur de l'A.B.S., soit à l'extérieur de celle-ci,
- ou encore, adhérer aux convictions du Comité du GTB et collaborer avec ce dernier à la formation des non-professionnels.

Il s'agit donc de s'interroger afin de savoir si les professionnels de la lecture publique ressentent réellement le besoin de former une association qui s'occupe particulièrement de leurs problèmes (recyclage et formation permanente ...).

Les intéressés pourraient également, par exemple, fonder un "Groupe de travail des professionnels" à l'intérieur du GTB, dont le point 4 des statuts stipule :

> "Les membres de l'association peuvent constituer des groupes de travail pour résoudre des problèmes particuliers. Ils le font de leur propre initiative et soumettent au Comité, au moins une fois par an, leur rapport d'activité, leur programme de travail et leurs propositions éventuelles."

Autant en profiter !

Pour le "Bureau de Travail du GRBV,
Bernard CAMPICHE, Président

N.B. : Nous tenons à remercier la Rédaction de HORS-TEXTE de nous avoir demandé cet article, ainsi que le Comité de 1'A.G.B.D. qui nous a déjà démontré sa solidarité.

Adresse du GTB : GROUPE DE TRAVAIL DES BIBLIOTHEQUES DE LECTURE PUBLIQUE
Hallerstrasse 58
3000 BERNE 26, Postfach

Adresse du GRBV : GROUPE REGIONAL DES BIBLIOTHECAIRES VAUDOIS
Case postale 393
1001 LAUSANNE

Projet de "Bibliobus bénévole"

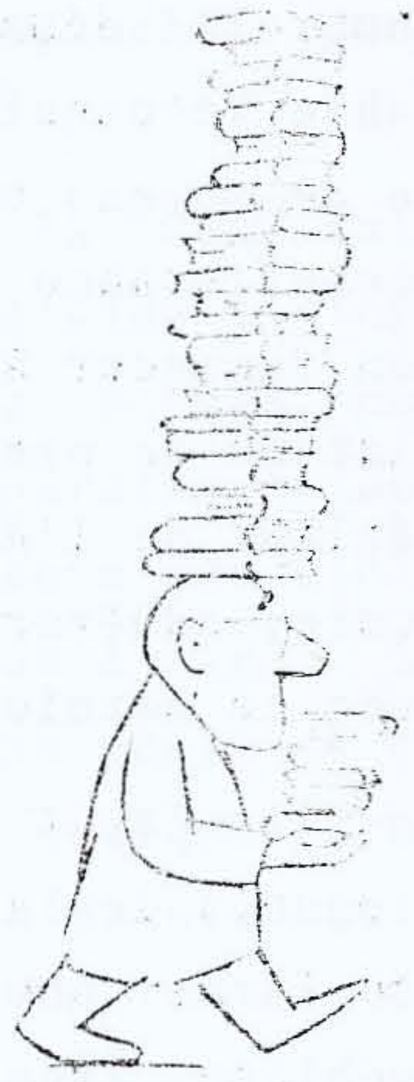

RENOVA LIBRIS

RELIURE ARTISANALE ET DORURE SARL

GAUDETE LÆTITIIS VITÆ

Notre atelier bien équipé et notre personnel très qualifié se charge de tous vos problèmes de reliure de bibliothèque. Reliure pleine-toile, broché-cartonné, dorure et restauration
Nombreuses références
Devis sans engagement sur un simple appel téléphonique "c'est si facile"

5 Chemin des Coquelicots 1214 V E R N I E R tél 41 10 15

VOYAGE D'ETUDES AUX ETATS-UNIS : Complément d'information

A ce jour, 16 personnes se sont inscrites, dont 6 de Suisse alémanique. Nous avons aussi reçu la réponse de M. Jean-Dominique ROSSI, directeur adjoint du service administratif et financier du DIP, concernant notre demande de subvention pour le voyage d'études. Malheureusement, le département n'est pas en mesure de mettre à disposition ni bons Swissair, ni subvention. Les personnes intéressées par ce voyage devraient donc prendre contact avec leurs supérieurs directs afin de solliciter une aide financière de leur service. En revanche, le département accorde une semaine de congé de formation, la 2ème semaine étant imputée sur les vacances des participants.

Ceux qui aimeraient prolonger leur séjour aux USA peuvent rester jusqu'à 90 jours de plus et rentrer individuellement sans supplément.

Grâce à la suggestion d'un collègue, j'ai pu ajouter la visite du centre de documentation des usines Lockheed qui possède une base de données mondialement connue. Cette visite se fera le mercredi 1er juillet, après la visite de SAN MATEO SCHOOL.

American Express a reçu les nouveaux tarifs pour 1981 des compagnies aériennes. Vu les augmentations du pétrole, le prix de notre voyage est un peu plus élevé que prévu.

Nouveaux prix : de 20 à 24 participants Fr. 3'850.--
de 25 à 29 participants Fr. 3'735.--

Pour tous les sight-seeing-tours et autres déplacements (visites de bibliothèques notamment), nous aurons un bus d'American Express à notre disposition et nous serons accompagnés par notre guide.

Ce même guide assurera l'interprétation consécutive anglais/français-allemand lors des visites de bibliothèques. Il y a de fortes raisons de croire qu'il y aura également une interprétation simultanée pendant la conférence de l'ALA. Nos collègues qui ne savent pas très bien l'anglais ne devraient donc pas avoir de problèmes linguistiques.

J'attends vos inscriptions... !

Evelyn Elsaesser, Bibliothèque de la Faculté de droit
Tél. 20.93.33 interne 23 48

EN FILIGRANE

Catalogues et répertoires

Comme d'autres ont l'esprit d'escaliers, j'ai l'esprit bibliographique. Sous la boutade, on va découvrir un rapport qui n'est pas seulement d'ordre méthaphorique. Nous savons tous qu'on ne lit pas une bibliographie, mais qu'on la parcourt. Mieux encore, on la descend, dans tous les sens du mot : degré par degré, on dévale les titres, on s'arrête à un palier, en proie à un oubli, à la recherche d'un mot-clé, qui ne renvoie pas toujours au bon livre, on s'appuie sur une référence, on bifurque à un renvoi comme on emprunte un corridor.

Toute cette construction en forme de réseau apparente la lecture des bibliographies ou de tout autre écrit de ce genre à un exercice d'arpenteur-voltigeur. Dictionnaires, catalogues, répertoires, index, tables des matières sont à l'érudition ce que la carte est au territoire. Nous savons aussi que chaque bibliothécaire a son terrain d'élection. Dresser notre bibliographie idéale reviendrait à faire au mieux le tour de notre paradis et au pire une piste Vita. Dans l'un ou l'autre cas, ça ne peut que nous maintenir en forme. Qui de nous ne s'est pas senti pousser des ailes en établissant une bibliographie ?

L'édition romande est singulièrement chiche en matière bibliographique; sauf quand il s'agit de beaux-livres-chocolats. Chaque Noël, l'Office du livre nous fiçelait un fort volume qui, s'il offrait tous les attraits d'une vitrine d'étrennes, se limitait aux seuls ouvrages dont la maison fribourgeoise avait la diffusion. L'opération 4'000 livres que lancent également pour les fêtes la Société des libraires et éditeurs de Suisse romande ne saurait être prise ici sérieusement en considération.

Deux innovations ont marqué cette fin d'année 1980. Le Catalogue général de l'édition de Suisse romande qui est une nouvelle mouture du catalogue qu'offrait l'Office du livre. Elargi aux éditeurs membres de l'Association suisse des éditeurs de langue française (ASELF), ce catalogue présente la production de 29 d'entre eux. On

s'est contenté ici de rappondre le catalogue respectif de chaque éditeur sans souci de pagination. En revanche le Répertoire de l'édition romande que publie Gilbert Grandchamp, libraire à Chesalles-sur-Moudon, regroupe 250 éditeurs. Et pourtant le catalogue de l'ASELF est nettement plus volumineux. A cela plusieurs raisons. Différence dans la fabrication : papier et couverture. Différence dans l'orientation : le catalogue de l'ASELF a retenu tous les ouvrages disponibles soit quelque 1'500 titres. L'index ici est précieux.

Le Répertoire de Grandchamp se comprend lui comme une bibliographie courante des livres parus entre le 1er juillet 1979 et le 30 juin 1980. En ce sens, sa conception est inédite dans nos contrées; exception faite du "Livre suisse". Et à ce titre aussi mérite notre attention. Comme le dit joliment Régis de Courten dans sa préface : "Au baptême d'un ouvrage de ce genre, il y a toujours Cendrillon et la Fée. Cendrillon c'est le libraire Gilbert Grandchamp (...) la Fée c'est la Fondation Simon I, Patino qui en permet la réalisation." Le travail de Gilbert Grandchamp renoue avec la tradition des grands libraires-bibliographes. Les 600 titres par lui retenus l'ont été selon des critères bien définis. Sont exclus, les thèses, les livres et les brochures destinés uniquement à l'enseignement; de même que les livre soumis à la vente par courtage. Traité selon la CDU, chaque ouvrage fait l'objet d'une description bibliographique et analytique. Si cette dernière présente des inégalités inhérentes à ce type d'entreprise, dans la description on a occulté la date. Or dans un répertoire à cheval sur deux années, cette indication a son importance. Ceci dit, nous avons apprécié la clarté de la présentation, le parti-pris de sélection qui font de ce répertoire un outil indispensable à notre rayon 010.

M.S.

Extrait de :

"Médiathèques publiques"

France, hiver 1980, no 56.

Une comparaison édifiante également :
L'État dépense 175 millions de francs pour l'Opéra de Paris... et moins de 20 millions pour le fonctionnement de toutes les bibliothèques municipales françaises (sauf Paris), pour 1978.

S O M M A I R E

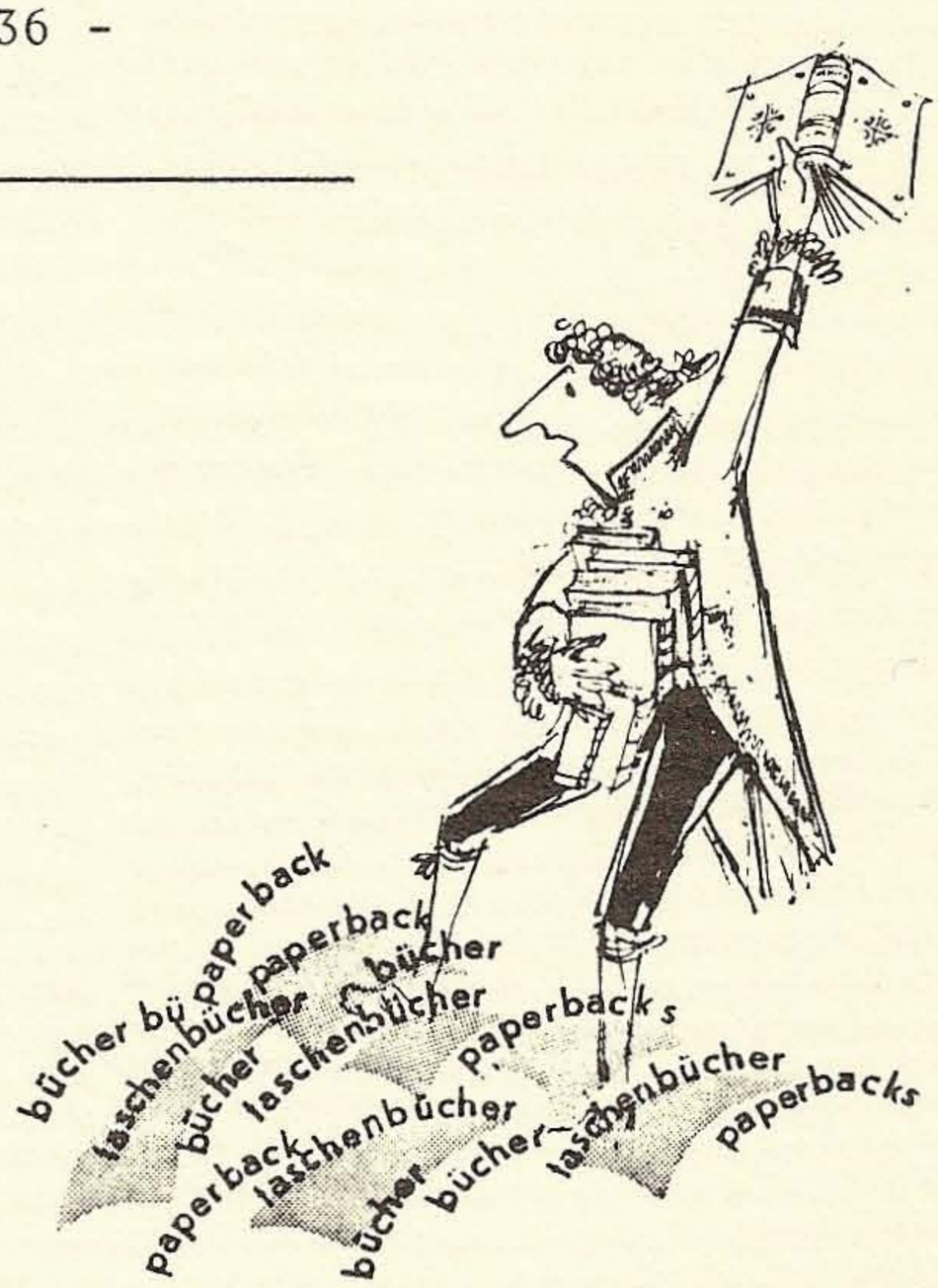

Editorial	1
Nouvelles du Comité	3
Handicap et livres d'enfants	6
Suivez le guide	14
Formation des bibliothécaires ABS	17
Evaluation des fonctions	20
Commentaire désabusé de l' AGBD	21
Pas de quoi fouetter un chat	23
Du Rififi dans la lecture publique	24
On the road	33
En filigrane	34